

# Conférence gratuite

## *Loi sur le droit d'auteur en arts visuels*

Organisée par *La Société artistique de La Haute-Saint-Charles*, cette importante conférence **offerte par une sommité en arts visuels, M. Georges Azzaria**, démystifiera cette Loi spécifiquement pour les artistes en arts visuels.

Une invitation est lancée aux artistes en arts visuels, aux galeristes et aux organisateurs d'évènements de la grande région de Québec, comme les symposiums et les expositions en arts visuels.

**Le mardi 19 mai 2026, de 19 h à 20 h 30**  
**Pavillon Charles-De-Koninck de l'Université Laval**  
**Stationnement payant**

**Puisqu'un nombre important de participants est attendu, l'inscription gratuite est obligatoire via le lien suivant :**

<https://www.fd.ulaval.ca/evenements/conference-droit-dauteur-arts-visuels-principes-fondamentaux-et-enjeux-actuels>

### **Pourquoi est-ce si important d'y participer ?**

*Le droit d'auteur sur l'œuvre comporte le droit exclusif de produire ou reproduire la totalité ou une partie importante de l'œuvre, sous une forme matérielle quelconque, d'en exécuter ou d'en représenter la totalité ou une partie importante en public et, si l'œuvre n'est pas publiée, d'en publier la totalité ou une partie importante.*

Voilà une occasion exceptionnelle de répondre à vos interrogations afin d'éviter de mauvaises surprises lors d'une exposition ou d'un symposium.

**Réservez la date à votre agenda !**



Hélène Brodeur, membre du c.a.  
La Société artistique de La Haute-Saint-Charles

Laval Day, président  
La Société artistique de La Haute-Saint-Charles